

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du mercredi 10 février 2021 à 9 heures en visioconférence**

**Présidence : Monsieur Martial BEYAERT
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : le 2 février 2021**

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Valérie ROBERT, Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Franck DHERSIN, Christine GILLOOTS, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Franck DHERSIN a donné pouvoir à Jean-Pierre VANDAELE, Christine GILLOOTS a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE, Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Alain SIMON, Eric ROMMEL a donné pouvoir à Martial BEYAERT, Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE



COMITE SYNDICAL DU SCOT

MERCREDI 10 FEVRIER 2021 à 9 HEURES

Nom et Prénom	Organisme	Signature
FIGOUREUX André	CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
BEYAERT Martial	CUD	
DELFORGE Michel	CCHF	
SIMON Alain	CUD	
HARLE Pierre	CCHF	
BYKOFF Didier	CUD	
MONTAGNE Jean-François	CUD	
LERMYTTE Marie	CCHF	
VANDAELE Jean-Pierre	CUD	
	Je soussigné, Martial BEYAERT, atteste que les personnes sus-nommées étaient présentes au comité (appel fait)	

DELIBERATION

Attribution de subvention à l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) au titre de l'année 2021

Organisme de réflexion et d'études, l'AGUR a notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale.

En raison de l'objet et des réalisations de l'AGUR ci-dessus exposés, le Syndicat Mixte a souhaité bénéficier des travaux de l'AGUR sur son territoire d'une part, en matière d'observation, de prospective et de concertation et d'autre part, pour les travaux d'évaluation et de révision du SCoT de la région Flandre-Dunkerque.

Ainsi, l'AGUR assiste les communes et les communautés dans l'application du SCoT dans le cadre de la gestion des plans locaux d'urbanisme.

Elle contribue aux travaux de révision du schéma.

L'agence contribue également à une connaissance fine et diversifiée de l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte et rédige les contributions thématiques et générales sur les problématiques de ce territoire qui alimentent la réflexion des élus du Syndicat Mixte, notamment dans la mise en œuvre ou l'adaptation du SCoT de la région Flandre-Dunkerque.

L'activité de l'AGUR présentant un intérêt syndical manifeste, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 177 000 €.

Le comité syndical, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention à l'AGUR pour un montant de 177 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à passer la convention, fixant les missions confiées à l'AGUR ainsi que les modalités de versement de la subvention, jointe en annexe.

Fait à Dunkerque, le 10 février 2021

Le Président,


Martial BEYAERT

